

Date de dépôt: 4 janvier 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Aigues-Vertes

Rapporteur: M. Dominique Hausser

Mesdames et

Messieurs les députés,

La Commission des finances a examiné ce projet de loi 8588 qui fait partie du train de lois spécifiques de fonctionnement (p. 120) attaché au budget 2002, lors de sa séance du 19 décembre 2001. La commission est présidée par le député Philippe Glatz. Madame Micheline Calmy-Rey, présidente du Conseil d'Etat et conseillère d'Etat en charge du département des finances, Monsieur Jean-Paul Pangallo, directeur du budget, Monsieur Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du département de l'action sociale et de la santé, Madame Marie Da Roxa, secrétaire générale du département de l'action sociale et de la santé, Monsieur Dominique Ritter, directeur financier du département de l'action sociale et de la santé, assistent aux travaux de la commission.

La Fondation Aigues-Vertes, créée en 1960 par des parents membres de l'association genevoise de parents d'enfants déficients (actuellement l'AMPH – association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées), est destinée à accueillir les personnes mentalement handicapées lorsqu'elles sont adultes.

Edifié sur un terrain de 21,5 ha mis à disposition par l'Etat de Genève, il s'agit aujourd'hui d'un véritable petit village composé d'une douzaine de maisons qui a une capacité d'hébergement de 75 personnes et qui peut encore en accueillir une dizaine en externe.

De 1960 à 1995, la gestion de l'institution a été confiée à des collaborateurs anthroposophes. Une évaluation de la gestion a conduit à une première réforme, la mise en place d'un comité et la nomination d'un directeur, chargé de l'élaboration d'un concept global « un village pour demain ».

L'encadrement est actuellement de 100 postes occupés par 120 personnes. La Fondation Aigues-Vertes bénéficie d'une subvention annuelle de l'OFAS de cinq à six millions de F. Jusqu'à fin 2000, le DIAE versait une subvention pour la ferme, subvention supprimée dès 2001.

La demande de subvention qui fait l'objet du projet de loi a été déposée au mois d'avril 2001. Au cours de l'examen de ce dossier, des dysfonctionnements dans la gestion ont été constatés et ont mené à la démission de la présidence, et quelques semaines plus tard de l'ancien directeur. Une nouvelle directrice a été nommée ; le président actuel de la fondation en a informé le président de la commission des finances par courrier daté du 24 octobre 2001.

Le président de la fondation a assuré l'intérim de la direction jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice.

Au plan de la gestion, un certain nombre de choses doivent être revues. Cela est lié, entre autres, à des problèmes d'organisation, de gestion budgétaire et au vieillissement de la population des personnes handicapées.

Le président de la fondation a constaté un fort taux d'absentéisme, et que les conditions salariales du personnel étaient pour la plupart largement inférieures aux salaires définis par la CCT de l'AGOER. A l'exception des personnes qui ont été engagées à partir de 2001 et qui sont effectivement salariées au tarif conventionnel, il s'avère que les autres personnes ont des salaires inférieurs de 5% à 25%, le plus souvent de 25%. On observe un taux d'absentéisme qui frise les 10% et le personnel, du point de vue des normes OFAS, est à la limite, voire légèrement insuffisant.

Dès l'instant où l'organisation bénéficie d'une subvention cantonale, le dispositif de prise en charge des salariés, travailleurs sociaux et infirmières suit des règles qui sont celles des conventions collectives de travail.

Examen de la trésorerie de la fondation

Le rapporteur, indépendamment des aspects d'organisation, s'est montré surpris de constater, à l'examen des comptes et bilan 2000, annexés au projet de loi, qu'il existe divers fonds qui sont alloués à des tâches particulières et/ou qui appartiennent de fait aux personnes résidentes et qui représentent plus de 12 millions de F de réserve. L'un d'entre eux, de 3,4 millions de F, est mentionné sous « fonds de réserve », qui semblait n'avoir aucune attribution particulière et qui pourrait être utilisé pour le fonctionnement du village. Sachant la nécessité d'avoir des structures d'hébergement pour des personnes handicapées adultes et sachant aussi que des familles sont obligées de placer leurs enfants souffrant de handicaps physiques et mentaux à l'extérieur du canton, le rapporteur a demandé des explications au président de la fondation sur ces réserves alors que, dans le même temps, ladite fondation sollicite l'octroi d'une subvention de 1,7 million de F pour 2002. La trésorerie ne correspondrait pas aux réserves comptablement enregistrées selon le président. Pour clarifier la situation, le président d'Aigues-Vertes a mandaté une fiduciaire pour examiner les comptes, le bilan et la trésorerie.

Le 10 décembre 2001, le rapporteur a reçu un exemplaire du rapport de la Société fiduciaire de gérance (qu'il a transmis à la commission et au Conseil d'Etat le 19 décembre 2001), mais son contenu n'a fait qu'accroître son malaise (voir le courrier adressé au rapporteur et le rapport de la fiduciaire en annexe). En effet, une grande partie, pour ne pas dire la totalité des fonds ont été utilisés dans la comptabilité générale, y compris les deux seuls fonds inscrits au bilan de la fondation, le Fonds réaménagement du village et le Fonds Silvia Kim. Ces deux fonds n'ont pas la valeur qu'ils devraient avoir au bilan. Le premier n'a plus que 5 millions de F alors qu'il devrait en avoir 6,6 millions et le second 288 000 F au lieu de 300 000 F. Or, les règles de ces fonds établissaient en principe qu'ils étaient attribués à des activités spécifiques. Le Fonds réaménagement du village doit servir à une rénovation lourde des bâtiments.

Ce n'est donc pas de 1,7 million de F dont la fondation aurait besoin en 2002, mais du double.

Le Conseil d'Etat a confirmé ces informations. Il a, pour sa part, demandé un rapport à l'ICF, qui devrait être disponible au début 2002. Une rencontre avec les représentants de la fondation est prévue à mi-janvier 2002. Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à voter ce projet de loi et s'engage à présenter rapidement une nouvelle proposition sur la base de l'examen des nouvelles pièces au dossier.

Discussion de la commission

Face à ces informations, les radicaux proposent de n'accorder qu'un montant de 1,7 million pour 2002 et de ne rien prévoir pour l'instant pour les années 2003 et 2004.

Plusieurs questions sont soulevées concernant les conditions salariales, la légèreté de la surveillance de cette fondation, l'absence apparente de règles concernant l'utilisation des fonds, les raisons qui empêcheraient la fondation de ne pas diminuer encore les réserves qu'il lui reste.

Un libéral propose même de ne voter aucune subvention en 2002 et d'en rediscuter dans le cadre du budget 2003.

Le Conseil d'Etat est prêt à accepter l'amendement des radicaux de n'accorder 1,7 million que pour 2002 et d'attendre l'établissement d'un nouveau plan pour les années suivantes. Au cas où la commission ne voterait pas la tranche 2002, elle mettrait Aigues-Vertes en difficulté dès le début 2002. La fondation utilise déjà une partie de sa réserve pour payer les salaires sur 2001. Cette situation justifie le fait de voter la subvention telle qu'elle est présentée dans l'attente d'explications complémentaires.

L'ensemble des groupes semble d'accord sur la procédure à suivre, car il convient de donner un signe clair à la Fondation Aigues-Vertes du soutien de l'Etat pour l'accomplissement d'une mission importante et faisant partie du dispositif de prise en charge dans le canton.

Ils invitent fermement la fondation à mettre en une seule fois en conformité la comptabilité 2001 de la fondation avec la réalité financière et de définir les règles pour l'utilisation des divers fonds.

Votes

Entrée en matière

Unanimité

(2 AdG, 3 S, 2 Ve, 2 R, 2 DC, 3 L, 1 UDC)

2^e débat

Art. 1 – Subvention de fonctionnement

suppression des lettres b et c

Pour : 12 (2 AdG, 2 R, 2 Ve, 2 DC, 3 L, 1 UDC)

Contre : –

Abstentions : 3 (3 S)

L'amendement est accepté.

Art. 1 – Subvention de fonctionnement

Une subvention annuelle de fonctionnement est accordée à la Fondation Aigues-Vertes pour personnes mentalement handicapées sous réserve de l'analyse du rapport d'activité. Elle s'élève à 1 700 000 de F en 2002

Pour : 14 (2 AdG, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC)

Contre : –

Abstention : 1 (1 R)

Art. 2 – Comptes et budget de fonctionnement

Pas d'opposition, adopté

Art. 3 – Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

Pas d'opposition, adopté

Vote final

Unanimité

Conclusions

La Commission des finances invite le Conseil d'Etat à présenter très rapidement un nouveau projet de loi accordant une subvention appropriée à la Fondation Aigues-Vertes après une analyse détaillée du rapport fiduciaire annexé, des conclusions de l'inspection cantonale des finances et de tout autre document utile.

Mesdames et Messieurs les députés, la Commission des finances unanime vous recommande d'approuver ce projet de loi.

Projet de loi (8588)

accordant une subvention annuelle de fonctionnement à la Fondation Aigues-Vertes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Subvention de fonctionnement

Une subvention annuelle de fonctionnement est accordée à la Fondation Aigues-Vertes pour personnes mentalement handicapées. Elle s'élève à 1 700 000 F en 2002.

Art. 2 Comptes et budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget et aux comptes sous la rubrique 84.11.00.365.28.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

ANNEXE

fondation aigues-vertes
 vivre avec une déficience
 intellectuelle
 29 route de chèvres
 ch 1233 bernex genève
 t 41 (0) 22 757 17 21
 f 41 (0) 22 757 36 09
 e village@aigues-vertes.ch
 ccp 12-16630-1
 ubs sa (ccp 12-2048-5)
 no 289 834 30D

village
 [REDACTED]
 vertes

Monsieur
 Dominique HAUSSER
 Rue des Gares 25
 1201 GENEVE

Bernex, le 6 décembre 2001

SB/rz

Monsieur le Député,

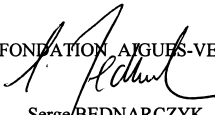
Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'intérêt que vous portez aux personnes présentant une déficience intellectuelle et, plus particulièrement, à la Fondation Aigues-Vertes.

Venant de recevoir le rapport de la fiduciaire que j'ai mandatée pour évaluer la réalité de notre trésorerie, j'ai pensé qu'il était plus simple de vous en adresser une copie plutôt que de me perdre en explications inutiles. Je souhaite que vous y trouviez les renseignements que vous m'avez demandés, mais si tel n'était pas le cas, n'hésitez pas à m'appeler, c'est bien volontiers que je répondrai à vos questions.

J'ajouterai simplement en guise de synthèse de ce rapport qu'il démontre clairement que la Fondation Aigues-Vertes n'a pas les moyens de supporter le coût de l'adaptation des salaires de son personnel sur les barèmes de l'Etat, ni de la mise à niveau de son effectif sur les normes agréées par l'OFAS et le Canton de Genève.

Certes, il existe une réserve affectée pour le réaménagement du village, mais il faut savoir que si nous l'utilisons pour financer le déficit 2002 et 2003 tout au plus, nous nous exposerions à une réaction des donateurs dont chacun sait qu'ils refusent généralement de couvrir des frais d'exploitation. Le Canton de Genève se priverait donc d'une source de revenus importante. Je vous précise enfin, que le réaménagement du village est une priorité qui saute aux yeux de quiconque s'est rendu sur place.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous adresse, Monsieur le Député, mes meilleures salutations.

FONDAATION AIGUES-VERTES

 Serge BEDNARCZYK
 Président

Annexe : mentionnée



Société Fiduciaire et de Gérance

FONDATION AIGUES-VERTES

BERNEX

RAPPORT SUCCINCT

SUR L'ANALYSE DU BUDGET 2002

Genève, le 3 décembre 2001

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
1. Définition du mandat	2
2. Simulation des résultats 2001	2 - 4
3. Examen du budget des charges et produits pour 2002	4 - 8
4. Plan de trésorerie pour 2002	8 - 9
5. Fonds attribués	9 - 11
6. Conclusions	11 - 12

ANNEXES

BUDGET 2002	I
PLAN DE TRESORERIE	II
FONDS ATTRIBUES	III



1. DEFINITION DU MANDAT

En date du 19 novembre dernier, par l'intermédiaire du Président du Conseil de Fondation, Monsieur Serge Bednarczyk, la Fondation Aigues-Vertes nous a mandatés afin d'analyser le budget révisé 2002 du 25 octobre 2001 de la Fondation et de nous prononcer sur son établissement correct, compte tenu des hypothèses sur lequel il repose.

D'autre part, notre mandat porte sur l'établissement d'un plan de trésorerie 2002, basé sur le budget prévisionnel présenté et enfin sur l'analyse de la situation juridique et financière des fonds spéciaux figurant au passif du bilan de la Fondation sous la rubrique Fonds propres.

Pour nous permettre d'effectuer notre mandat, la Fondation nous a remis un exemplaire des comptes audités de l'exercice 2000 et des états financiers intermédiaires non audités au 31 octobre 2001, sur lesquels aucun processus de bouclage effectif n'avait été réalisé par la Fondation pour lui permettre de déterminer des résultats intermédiaires réels.

Nous présenterons les résultats de notre étude dans quatre chapitres.

Dans le premier, il s'agira d'estimer les résultats attendus de l'exercice 2001 de la Fondation sur la base des comptes intermédiaires au 31 octobre 2001 et du budget 2001.

Dans le second, nous examinerons les principales hypothèses sur lesquelles repose l'établissement du budget 2002 révisé d'octobre 2001 et analyserons ce dernier.

Dans le troisième, nous élaborerons un projet de plan de trésorerie de l'exercice 2002 basé sur le budget 2002 et la simulation des résultats de l'exercice 2001.

Enfin, nous présenterons les résultats de nos travaux sur le fonctionnement des fonds « spéciaux » au passif du bilan de la Fondation.

2. SIMULATION DES RESULTATS 2001

Situation comptable de départ et principe de l'estimation

Sur la base d'une situation comptable éditée le 19 novembre 2001 et reflétant l'état des recettes et des dépenses provisoires à fin octobre, nous avons passé en revue les comptes d'exploitation. Nous précisons qu'il ne s'agit pas d'un audit des comptes, mais d'une revue sommaire de ceux-ci dans le but d'établir une simulation aussi fiable que possible du résultat d'exploitation pour l'ensemble de l'année 2001.

Cette simulation est présentée dans l'annexe I. Les commentaires concernant cette simulation sont présentés ci-dessous.

Charges du personnel (CHF 8'005'600)

Les charges salariales et sociales étant à jour dans les comptes à fin octobre, elles ont été extrapolées sur les derniers mois, en réintégrant les remboursements encaissés dans le cadre de l'assurance perte de gain, maladie et accidents. Les salaires et charges sociales représentent 75% du total des charges en 2001. Ils constituent le poste le plus important des dépenses.

Autres charges (CHF 2'676'600)

Les autres charges d'exploitation simulées nécessitent les informations suivantes :

- Alimentation : estimation de la consommation annuelle du village, en tenant compte de la situation des comptes, des factures en cours et d'une estimation sommaire des stocks. Le chiffre du budget 2001 devrait être atteint et a été retenu.
- Entretien et réparation, eau, énergie : extrapolation des chiffres d'octobre 2001.
- Frais d'administration : selon budget 2001.
- Outillage et matériel pour les ateliers : extrapolation sur la base de la consommation réelle et conforme au budget de l'année.
- Assurances et frais divers : Cette rubrique comprend notamment certains achats des boutiques (Barquerolles) et le coût net de la commémoration du 40^{ème} anniversaire du Village. Les produits de cette manifestation ont été réintégrés dans cette rubrique. Les achats des boutiques extrapolés au 31 décembre 2001 ont été réduits d'une estimation des inventaires de produits en stock.
- Amortissements et investissements non activés : selon budget.

Produits d'exploitation (CHF 4'102'100)

Voici nos commentaires sur les rubriques suivantes :

- Contributions des personnes handicapées : le produit de la facturation effective à fin octobre et des rentes d'impotence a été extrapolé pour l'ensemble de l'année. Il a cependant été tenu compte dans ce poste de l'amortissement de certaines créances relatives aux pensions de cinq villageois au bénéfice d'une gratuité de pensions de longue date.
- Revenus de la fabrication : produits de la vente externe et interne des ateliers, simulés sur la base d'estimations de réalisation pour les derniers mois.
- Revenus des prestations au personnel et à des tiers : produits des boutiques Barquerolle et des diverses participations ou remboursements du personnel (repas, logement). Ce poste englobe également les produits extraordinaires sur exercices antérieurs. Les indemnités d'assurances pertes de gains et les produits liés au 40^{ème} anniversaire du Village ont été réintégrés dans les rubriques « charges du personnel » et « assurances et frais divers ».



Subventions (CHF 5'240'000)

La principale source de financement de l'exploitation de la Fondation est la subvention de l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS). Elle couvre en 2001 le 56 % des produits d'exploitation. Une subvention de CHF 30'000 est également accordée par la Commune de Bernex.

La subvention de l'OFAS a été adaptée pour l'exercice 2001 sur la base des barèmes appliqués par l'OFAS pour l'exercice 2000, en tenant compte des charges de personnel projetées en 2001 pour le personnel concerné par les activités d'encadrement, du taux d'encadrement et des journées de présence projetées pour les villageois. Sur ces bases, les subventions ont été estimées à :

	<u>CHF</u>
Subvention pour Home	4'040'000
Subvention pour Ateliers	<u>1'170'000</u>
	<u>5'210'000</u>

Résultat d'exploitation (CHF 1'340'100)

La perte d'exploitation ainsi projetée pour 2001 s'élèverait à CHF 1'340'100, soit un montant comparable à celui ressortant du budget 2001. L'écart serait de CHF 27'100, soit 2 %.

Charges et produits hors exploitation (CHF 42'200)

Les charges et produits hors exploitation ont également été projetés à fin décembre 2001 sur la base de la situation provisoire à fin octobre 2001. Le tableau ci-annexé regroupe exclusivement les charges et revenus liés aux fonds attribués et les charges nettes de l'Auberge des Montagnards (dont l'amortissement annuel de l'immeuble).

Les produits hors exploitation proviennent de dons attribués au Fonds de réaménagement du village et des produits sur les portefeuilles titres gérés séparément en banques pour le Fonds de réaménagement et le Fonds Sylvia Kim.

3. EXAMEN DU BUDGET DES CHARGES ET PRODUITS POUR 2002

Considérations préliminaires

L'importante évolution du budget 2002 par rapport à celui de 2001 concerne essentiellement les charges de personnel. En effet, le budget 2002 a été élaboré par la Fondation en retenant pour hypothèse un renforcement de l'effectif et de sa qualification d'une part, et l'application des barèmes salariaux de l'Etat d'autre part, conditions nécessaires pour que ce dernier octroie des subventions à la Fondation.

Un premier budget 2002 établi en début d'année par la Fondation ne prenait que partiellement en considération les hypothèses précitées, notamment en ce qui concerne certaines primes et prestations en faveur du personnel. Ce budget aboutissait à un déficit de CHF 1'683'500. Il a été présenté au premier trimestre 2001 au Département de l'Action Sociale et de la Santé. Le 24 septembre 2001, le Conseil d'Etat a signifié son accord pour le versement à la Fondation d'une subvention de CHF 1'700'000.

La seconde version du budget 2002, soumise à notre examen, prend en considération non seulement l'ensemble des implications financières résultant des hypothèses retenues, mais également la subvention cantonale déjà garantie par l'Etat. Le déficit d'exploitation projeté de cette version du budget s'élève à présent à CHF 1'687'965. La Fondation a présenté le 25 octobre 2001 au Département de l'Action Sociale et de la Santé une demande de subvention complémentaire de CHF 1'700'000.

Ce nouveau budget 2002, comparé à l'estimation et au budget des charges et des produits d'exploitation pour 2001 est joint en Annexe I. Les postes importants de ce budget sont commentés ci-après.

Salaires et charges sociales (CHF 10'736'487)

Avec une progression globale de CHF 2'730'887 (plus 34 % par rapport à 2001 estimé), les charges de personnel constituent la raison principale de l'augmentation des charges et du déficit d'exploitation en 2002. Cette augmentation est expliquée par l'augmentation du nombre de postes, de la prise en considération pour la première fois des échelles et classes de salaires de l'Etat, ainsi que de la valorisation, nouvelle pour la Fondation, des primes de fidélité, indemnités de nuit et de piquet et frais de perfectionnement, imparfaitement pris en considération dans la première version du budget.

Les données significatives relevées pour l'élaboration par la Fondation du budget 2002 réévaluées sont les suivantes :

- Augmentation du nombre de postes :

Educateurs	3.20 postes
Direction et administration	1
Economat et service de maison	1
Ateliers protégés et d'occupation	<u>2.40</u>
Total	<u>7.60 postes</u>



Les incidences financières des hypothèses retenues en matière salariale peuvent être globalement décomposés comme suit :

	<u>CHF</u>
- Charges nouvelles :	
Indemnités de nuit	320'000
Primes de fidélité	155'500
Indemnités de piquet	11'300
Postes supplémentaires	581'000
Ecarts sur charges sociales	106'442
Augmentation des frais de perfectionnement	<u>178'000</u>
Total	<u>1'352'242</u>
- Coût de l'adaptation des salaires aux barèmes de l'Etat, y compris une indexation provisoire de 1,9% (déterminé par différence)	<u>1'378'645</u>
Total des augmentations	<u>2'730'887</u>

Il est précisé que les nouveaux salaires, primes de fidélité et indemnités ont été recalculés par la Fondation, en application des directives et sous la supervision directe de l'AGOER (Association Genevoise des Organismes d'Education et de Réinsertion) en octobre 2001.

Autres charges d'exploitation (CHF 3'115'500)

Au chapitre des autres frais d'exploitation, les augmentations significatives relèvent notamment des postes :

- Entretien ménage comprenant le remplacement de matériel pour CHF 25'000.
- Entretien, réparation, mobiliers, véhicules : entretien important du parc immobilier vieillissant et acquisition de matériel prévues pour environ CHF 91'000.
- Frais culturels et frais administratifs (compris dans « Assurances et autres charges ») : dépenses prévues pour de nouveaux postes respectivement de CHF 100'000 et de CHF 30'000. A relever qu'un montant de CHF 110'000 pour frais culturels sera également recherché auprès de mécènes.

Contributions des personnes handicapées (CHF 3'757'022)

La facturation 2002 des pensions aux villageois prend en considération l'augmentation de tarif appliqué par la Fondation depuis le 1^{er} juillet 2001 (CHF 130 par jour de présence, CHF 60 par jour de réservation) ainsi que de la diminution du tarif pour les handicapés externes (CHF 60 à CHF 20) demandée par l'OFAS. Par ailleurs, les allocations d'impotence ont été réévaluées en fonction des dernières demandes faites à l'OCPA.

L'augmentation des produits nets prévue sur ces deux postes s'élève pour 2002 à CHF 509'822 par rapport à 2001 estimé.



Revenus de fabrication (CHF 320'000)

Les revenus de fabrication seront augmentés de manière substantielle (plus 60 %) en 2002 grâce principalement au développement du chiffre d'affaires escompté pour la boulangerie (CHF 79'000).

Subvention OFAS (CHF 5'800'000)

Par rapport aux années précédentes, le budget 2002 enregistre une augmentation substantielle de charges salariales. Selon les projections effectuées par la Fondation, confirmée par l'OFAS, le montant des subventions « home » et « ateliers », basé comme les années dernières essentiellement sur les salaires du personnel d'encadrement serait néanmoins supérieur au résultat d'exploitation effectif, compte tenu des produits encaissés par la Fondation n'entrant pas directement dans les calculs des subventions de l'OFAS. Dans une telle situation, l'OFAS calcule ses subventions sur la base de forfaits. Ce mode de calcul réduit le montant des subventions par rapport au système de calcul en vigueur jusqu'ici.

Pour 2002, les subventions ont ainsi été calculées sur la base des données suivantes :

- Home avec occupation (20 places disponibles)	<u>CHF</u>
6'500 jours de présence effective pour les personnes subventionnées au forfait de CHF 200,- par jour	1'755'000
- Home seul (55 places disponibles)	
17'000 jours effectifs pour les personnes subventionnées au forfait de CHF 150,- par jour	<u>2'550'000</u>
Total Home	4'305'000
Subvention retenue pour l'Home	<u>4'300'000</u>
- Ateliers (57 villageois subventionnés) :	
220 jours pour 57 villageois au forfait de CHF 120,- par jour	1'504'800
Subvention retenue pour les Ateliers	<u>1'500'000</u>
- Subvention budgétée totale pour 2002	<u>5'800'000</u>

Subvention Etat de Genève (CHF 1'700'000)

Conformément à la décision du 24 septembre 2001, citée plus haut, le budget 2002 a pris en compte la subvention promise de l'Etat, qui sera versée sur présentation, avant le 30 avril 2002, des comptes 2001.

Subvention Commune de Bernex (CHF 30'000)

La subvention de la Commune de Bernex a été reprise par hypothèse pour 2002.



Charges et produits hors exploitation

Une prévision précise pour 2002 des charges et produits hors exploitation est aléatoire, compte tenu des recettes par nature imprévisibles (dons, legs, successions). Par ailleurs, les dotations aux fonds tels que Fonds Sylvia Kim, Fonds de rénovation et autres fonds ne chargent pas l'exploitation courante.

Les recettes hors exploitation pour les éléments récurrents connus concernent les produits de placements des avoirs du Fonds Sylvia Kim (en moyenne CHF 12'300 par année) et du Fonds de réaménagement du village (de l'ordre de CHF 250'000). En ce qui concerne les charges récurrentes, il faut mentionner les charges de l'auberge des montagnards de l'ordre de CHF 40'000.

Relevons qu'une partie des avoirs des fonds spéciaux affectés ne sont plus placés au profit de ces fonds, mais ont été utilisés pour faire face aux besoins de trésorerie de la Fondation pour son exploitation courante.

Un complément d'information sur les fonds attribués figure au chapitre 5 ci-après.

Budget 2002, conclusion

Le résultat ressortant du budget réévalué 2002 sur la base des hypothèses susmentionnées, aboutit sur un déficit d'exploitation de l'ordre de CHF 1'688'000.

Ce résultat tient déjà compte de la subvention de CHF 1'700'00 promise par l'Etat de Genève en septembre 2001. Les fonds reçus et/ou attribués à des activités ou des investissements spécifiques, comptabilisés hors exploitation n'influencent pas ce résultat.

4. PLAN DE TRESORERIE POUR 2002

Le plan de trésorerie a été établi sur la base des liquidités estimées et en principe à disposition au 1^{er} janvier 2002, et ensuite sur les prévisions de recettes encaissées et les dépenses décaissées en 2002. Les produits et charges non monétaires (provisions, amortissements) ne sont pas pris en compte. Le plan de trésorerie (Annexe II), établi par mois, comporte trois volets :

- la trésorerie liée à l'exploitation courante,
- le financement des investissements,
- les besoins globaux, exploitation et investissements.

Le plan de trésorerie lié aux fonds attribués et à l'activité hors exploitation est donnée pour information. La prévision des apports des donateurs est en effet difficilement réalisable.

Les lignes de crédit accordées à la Fondation sont de CHF 4'500'000 par l'UBS Genève et CHF 600'000 par la Banque Migros, Genève.



Commentaires

Les liquidités d'exploitation en début de période (CHF 800'000) correspondent aux montants qui devraient figurer à la fin de l'année, selon les estimations faites ce jour, sur les comptes de chèques postaux et de banques de la Fondation. Ces liquidités ne comprennent pas les avoirs confiés à la Fondation et déposés en banques, mais appartenant aux villageois (« caisses pécules ») ni les placements des avoirs des fonds attribués.

Les produits et les charges pour 2002 ont été répartis sur l'année en fonction des dates présumées d'encaissement ou de décaissement, compte tenu notamment des délais de paiement et d'encaissement. Les ventes internes (estimées à 50 % des revenus de fabrication et de la boutique) n'ont pas été pris en considération dans la mesure où ils n'influencent pas la trésorerie.

Les investissements de CHF 600'000 correspondent à ceux prévus pour l'acquisition de matériel, d'équipement, de véhicules nécessaires à l'exploitation pour 2002.

En ce qui concerne les liquidités initiales liées aux fonds attribués (CHF 5'000'000), il s'agit de la valeur globale estimée empiriquement au 1^{er} janvier 2002 des portefeuilles titres gérés en banques séparément pour le Fonds Sylvia Kim et le Fonds de réaménagement du village.

Besoins nets de trésorerie

Les besoins nets mensuels de trésorerie de l'exploitation ordinaire sont présentés en Annexe II. Il faut relever qu'en fin d'année 2002, les besoins de liquidités pour le financement de l'exploitation courante seront importants, soit de l'ordre de CHF 1'600'000. Si l'on ajoute les besoins de financement des investissements de CHF 600'000, le besoin global de liquidité représente environ **CHF 2'200'000**, montant cependant couvert par les lignes de crédit actuellement en vigueur.

L'exercice 2003 devrait ainsi débiter avec un besoin de liquidités de CHF 2'200'000. Si l'on fait l'hypothèse que les résultats d'exploitation de 2003 s'aligneraient sur les charges et les produits 2002, le besoin de financement à fin 2003 serait augmenté d'un montant de l'ordre de CHF 3'000'000.

5. FONDS ATTRIBUES

La revue des comptes de la Fondation révèle l'existence au passif du bilan, sous la rubrique des fonds propres, d'une quinzaine de fonds spéciaux attribués à des buts spécifiques. L'examen de la documentation sommaire collectée et des informations reçues, nous a permis de les regrouper en quatre catégories afin de mieux les appréhender (Annexe III).



a) Fonds sociaux (CHF 524'701)

Fonds constitués par des donateurs pour atteindre un but précis d'ordre social en faveur de l'épanouissement de la personnalité des handicapés, objectif exprimé formellement dans un règlement par les donateurs (Fonds Sylvia Kim), ou de manière informelle (Fonds de solidarité Villageoise, Fonds Amis Tourmaline).

b) Fonds pour activités récréatives (CHF 61'946)

Fonds destinés à offrir aux villageois une activité récréative, culturelle ou autre, constitués à l'origine par différentes contributions de parents ou de tiers, fonds gérés sous la responsabilité du Conseil de fondation (Fonds Dons de Noël, Fête du Village, Feuillettes Aigues-Vertes, Vacances, Piscine, Théâtre). Le financement des activités concernées chargées à ces fonds devrait, sous réserve de nouvelles donations, les épuiser à court terme. Au cas où les activités ainsi financées seraient maintenues par la suite, elles devront être prises en charge par l'exploitation.

c) Fonds de réserves pour équipement (CHF 18'850)

Fonds ayant pour but de financer l'acquisition de matériel pour le Village (Fonds pour informatique, Fonds pour véhicules). Ces fonds destinés au renouvellement de biens sont partiellement utilisés, voire épuisés à ce jour.

d) Fonds de réaménagement immobilier (CHF 6'903'243)

Deux fonds importants sont regroupés dans cette rubrique, le Fonds de réaménagement du village et le Fonds centre thérapeutique. Ces deux fonds ont été constitués à la suite de donations notamment anonymes, remontant à 1995. Sans affectation particulière spécifiée à l'origine, ces dons ont été par la suite attribués par le conseil de Fondation aux aménagements immobiliers et à la construction d'un centre thérapeutique. Actuellement, toute nouvelle donation reçue sans affectation précise est attribuée au Fonds de réaménagement du village pour les travaux futurs de rénovation.

Enfin, il existe encore un Fonds divers (qui correspondrait à un pécule revenant aux villageois) et un Fonds Le Moine (solde d'un capital viager), classés dans les fonds étrangers. A signaler également, le compte Capital Auberge des Montagnards, qui représente la contre-valeur d'un don en nature reçu par la Fondation dans le passé.

Enfin, le fonds appelé Fonds de réserve enregistre les résultats de la Fondation. Il n'est pas à confondre avec les fonds relevés ci-dessus, dans la mesure où il est libre d'affectation.

Constatations

Les fonds attribués, regroupés sous lettres a) à d) ci-dessus, ne font pas systématiquement l'objet de statuts ou de règlement ou de volontés clairement exprimées par les donateurs. Certains d'entre eux ne présentent plus de mouvement depuis plusieurs années.

Nous relevons que des avoirs correspondant à deux fonds affectés ont été placés et sont gérés distinctement à l'actif du bilan de la Fondation (Fonds Sylvia Kim et Fonds de réaménagement du village).



Toutefois, les avoirs correspondant aux autres fonds, ainsi qu'une partie des avoirs des fonds Sylvia Kim et Fonds de réaménagement ont été utilisés pour les besoins de l'exploitation courante de la Fondation, et bénéficient à celle-ci par la réduction de charges financières qu'ils induisent, puisque aucune rémunération n'est chargée au résultat d'exploitation au profit de ces fonds.

Le total de ces avoirs utilisés pour couvrir les besoins de financements courants se montait à CHF 2'170'075 au 31 décembre 2000.

Nous sommes d'avis que ces fonds devraient faire l'objet d'une analyse approfondie par la Fondation afin d'en déterminer clairement et formellement les règles d'utilisation.

6. CONCLUSIONS

Conformément au mandat confié, nous avons analysé le budget 2002 de la Fondation dans sa dernière version d'octobre 2001, comparé à la projection des comptes d'exploitation pour l'exercice 2001. Avec ces données, nous avons élaboré un projet de plan de trésorerie pour 2002. Enfin, en complément de l'analyse de ces informations, nous avons examiné sommairement le fonctionnement des fonds attribués.

Le budget 2002 reflète correctement les recettes et les charges que la Fondation doit prévoir pour l'exercice 2002 dans le contexte des hypothèses retenues. Ce budget prend en effet en considération les nouveaux objectifs fixés par le Conseil de fondation, à savoir un accroissement de l'effectif et de sa qualification, une amélioration de sa rémunération par un alignement sur les salaires de la profession et enfin une amélioration de sa motivation.

Le budget 2002 prévoit un déficit d'exploitation de CHF 1'688'000 après prise en compte de la subvention de CHF 1'700'000 promise par l'Etat de Genève. Les investissements prévus en 2002 pour les immobilisations représentent CHF 600'000. L'excédent des recettes et dépenses hors exploitation devrait traditionnellement être attribué aux fonds constitués pour les buts sociaux et/ou de réaménagement du village, à l'exception du déficit de la gestion de l'Auberge des Montagnards.

Le plan de trésorerie a permis de dégager les sources ou les besoins de liquidités mensuels estimés pour l'exercice 2002. Globalement et compte tenu des disponibilités initiales estimées à CHF 800'000 au 1^{er} janvier 2002 les besoins financiers devraient s'élever à CHF 1'600'000 pour l'exploitation et à CHF 600'000 pour les investissements. Sous réserve de nouvelles subventions ou d'apports nouveaux de la part de tiers, les lignes de crédit devront être utilisées auprès des banques.

Au cas où les budgets d'exploitation et d'investissements en 2003 seraient similaires à ceux de 2002, faute de subventions complémentaires, les découverts bancaires atteindraient environ CHF 5'200'000 à fin 2003.

Enfin, notre analyse succincte du fonctionnement des fonds attribués laisse apparaître une insuffisance de formalisation des règles auxquelles leur gestion devrait obéir. Une étude plus approfondie devrait être engagée à cet effet.

Nous formulons les réserves d'usage pour le cas où des informations importantes, susceptibles de modifier notre examen et nos conclusions, n'auraient pas été portées à notre connaissance.

Genève, le 3 décembre 2001

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA



F. Savigny



B. Legast

L39/S38/A70-3117rapportsuccint2002 – No 1174.

BUDGET 2002

Groupe cpte	Libellé	Exercice 2001 (estimation)		Budget 2001		Budget 2002 (réévalué oct. 2001)		Ecart 2001- budget 2002	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
3-4	CHARGES D'EXPLOITATION								
3	SALAIRES HONORAIRES CHARGES SOCIALES								
31	Salaires éducateurs	3756100,00	35,16	3900000,00	35,19	5189946,00	37,47	1433946,00	38,17
32	Salaires thérapeutes	168600,00	1,58	182000,00	1,64	200852,00	1,45	32252,00	19,13
33	Salaires direction home et administration	565600,00	5,29	532000,00	4,80	747639,00	5,40	182039,00	32,19
34	Salaires économat et services de maison	738400,00	6,91	730000,00	6,59	849248,00	6,13	110848,00	15,01
35	Salaires personnel technique et maintenance	397700,00	3,72	370000,00	3,34	366994,00	2,65	-30706,00	-7,72
36	Salaires ateliers protégés et d'occupation	936700,00	8,77	1040000,00	9,38	1328891,00	9,59	392191,00	41,87
	Salaires retraités	43700,00	0,41	45000,00	0,41	47000,00	0,34	3000,00	7,55
	Total salaires	6606800,00	61,85	6799000,00	61,35	8730570,00	63,03	2123770,00	32,15
36	Salaires et charges Villageois (pécules)	171100,00	1,60	180000,00	1,62	177375,00	1,28	6275,00	3,67
37	Charges sociales	1142500,00	10,70	1283000,00	11,58	1563042,60	11,28	420542,60	36,81
3	Total salaires et charges sociales	7920400,00	74,15	8262000,00	74,55	10470987,60	75,59	2550587,60	32,20
38	Autres charges du personnel	40600,00	0,38	70000,00	0,63	250000,00	1,80	209400,00	515,76
39	Honoraires	44600,00	0,42	15000,00	0,14	15500,00	0,11	-29100,00	-65,25
	TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	8'005'600,00	74,94	8'347'000,00	75,92	10'736'487,60	77,51	2'730'887,60	34,11

ANNEXE I/2

FONDATION AIGUES-VERTES
POUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES
1233 BERNEX-GENEVE

BUDGET 2002

Groupe cpte	Libellé	Exercice 2001 (estimation)		Budget 2001		Budget 2002 (réévalué oct. 2001)		Ecart 2001- budget 2002	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
4	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION								
40	Besoins médicaux	3'400,00	0,03	2'000,00	0,02	2'500,00	0,02	-900,00	-26,47
41	Alimentation	580'000,00	5,43	580'000,00	5,23	600'000,00	4,33	20'000,00	3,45
42	Entretien	69'000,00	0,65	75'000,00	0,68	100'000,00	0,72	31'000,00	44,93
43	Entretien, rép. immeubles mobilier véhicules	462'400,00	4,33	550'000,00	4,96	690'000,00	4,98	227'600,00	49,22
45	Eau et énergie	154'800,00	1,45	203'000,00	1,83	205'000,00	1,48	50'200,00	32,43
47	Frais de bureau et administration	225'000,00	2,11	225'000,00	2,03	246'000,00	1,78	21'000,00	9,33
48	Outilsage et matériel pour les ateliers	200'000,00	1,87	200'000,00	1,80	210'000,00	1,52	10'000,00	5,00
49	Assurances, taxes et autres charges + Achats et frais boutiques	532'000,00	4,98	450'000,00	4,05	608'000,00	4,39	76'000,00	14,29
40-49	Sous-total autres charges	2'228'600,00	20,84	2'285'000,00	20,62	2'661'500,00	19,21	434'900,00	19,53
44	Amortissements et investissements non activés	450'000,00	4,21	450'000,00	4,05	454'000,00	3,28	4'000,00	0,89
	TOTAL AUTRES CHARGES	2'678'600,00	25,06	2'735'000,00	24,68	3'115'500,00	22,49	438'900,00	16,40
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	10'682'200,00	100,00	11'082'000,00	100,00	13'851'987,60	100,00	3'169'787,60	29,67

ANNEXE 1/3

FONDATION AIGUES-VERTES
POUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES
1233 BERNEX-GENEVE

BUDGET 2002

Groupe cpte	Libellé	Exercice 2001 (estimation)		Budget 2001		Budget 2002 (réévalué oct. 2001)		Ecart 2001- budget 2002	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
6	PRODUITS D'EXPLOITATION								
62	Contributions des personnes handicapées	-3247200,00	34,76	-3351500,00	34,31	-3751022,00	30,89	-509822,00	15,70
63	Revenus de la fabrication	-200000,00	2,14	-239000,00	2,45	-320000,00	2,63	-120000,00	60,00
65	Autres revenus des prestations pres. handicapés								
66	Revenus locations et intérêts	-1500,00	0,02	-1500,00	0,02	-2000,00	0,02	-500,00	33,33
68	Revenus des prestations au personnel et à des tiers	-653400,00	6,99	-547000,00	5,60	-555000,00	4,56	98400,00	-15,06
62-68	Sous-total Produits	-4102100,00	43,91	-4139000,00	42,37	-4634022,00	38,10	-531922,00	12,97
69	Subventions								
	Commune	-30000,00	0,32	-30000,00	0,31	-30000,00	0,25	-	0,00
	OFAS	-5210000,00	55,77	-5600000,00	57,32	-5800000,00	47,68	-590000,00	11,32
	Canton	0,00		0,00		-1700000,00	13,98	-1700000,00	
69	Sous-total Subventions	-5240000,00	56,09	-5630000,00	57,63	-7530000,00	61,90	-2290000,00	43,70
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	-9342100,00	100,00	-9769000,00	100,00	-12164022,00	100,00	-2821922,00	30,21
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	10682200,00	100,00	11082000,00	100,00	13851987,60	100,00	3169787,60	29,67
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1340100,00	12,65	1313000,00	11,85	1687965,60	12,19	347865,60	25,96

ANNEXE I/4

FONDATION AIGUES-VERTES
 POUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPEES
 1233 BERNEX-GENEVE

BUDGET 2002

Groupe cpte	Libellé	Exercice 2001 (estimation)		Budget 2001		Budget 2002 (révalué oct. 2001)		Ecart 2001- budget 2002	
		CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
7	CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION								
790-792	Charges hors exploitation (Auberge des Montagnards) et divers	42'200,00		350'000,00		250'000,00		207'800,00	
	Produits hors exploitation :								
	Donis et legs attribués au Fonds de réaménagement	-1'339'300,00							
	Produits sur titres Fonds de réaménagement	-288'000,00							
	Produits sur titres Fonds Sylvia Kim	-12'300,00							
	Total Produits hors exploitation	-1'639'600,00		-300'000,00		-300'000,00		1'339'600,00	
	Attribution aux Fonds de réaménagement et Sylvia Kim	1'639'600,00							
	RESULTAT HORS EXPLOITATION	42'200,00		50'000,00		-50'000,00		-92'200,00	

PLAN DE TRÉSORERIE 2002

Gr. optes	BUDGET 2002 TRÉSORERIE CHF	PLANIFICATION MENSUELLE 2002											
		Janvier CHF	Février CHF	Mars CHF	Avril CHF	Mai CHF	Juin CHF	Juillet CHF	Août CHF	Septembre CHF	Octobre CHF	Novembre CHF	Décembre CHF
101-102 LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE	800'000	-34'542	2'620'917	1'866'375	1'721'833	2'657'292	1'843'750	1'629'208	864'667	100'125	-714'417	-778'958	
6 ENCAISSEMENTS													
62 Contributions des personnes handicapées	3'557'000	296'417	296'417	296'417	296'417	296'417	296'417	296'417	296'417	296'417	296'417	296'417	
63 Revenus de la fabrication	160'000	13'333	13'333	13'333	13'333	13'333	13'333	13'333	13'333	13'333	13'333	13'333	
66 Revenus externes uniquement, 50 %	2'000					1'000						1'000	
68 Prestations au personnel et à des tiers	277'500	23'125	23'125	23'125	23'125	23'125	23'125	23'125	23'125	23'125	23'125	23'125	
69 (recettes externes uniquement, 50 %)													
Subventions :													
30'000	30'000	3'420'000	3'420'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	
OFAS	5370'000												
Canton de Genève	1700'000					1700'000							
TOTAL ENCAISSEMENTS	11'096'500	3'752'875	3'622'875	3'622'875	3'622'875	3'622'875	3'622'875	3'622'875	3'622'875	3'622'875	3'622'875	3'622'875	
3 DECAISEMENTS													
31-36 Salaires personnel et villageois	8'908'000	742'333	742'333	742'333	742'333	742'333	742'333	742'333	742'333	742'333	742'333	742'333	
37 Charges sociales	1'563'000	130'250	130'250	130'250	130'250	130'250	130'250	130'250	130'250	130'250	130'250	130'250	
38 Autres charges du personnel	250'000	1'282	1'282	1'282	1'282	1'282	1'282	1'282	1'282	1'282	1'282	1'282	
39 Honoraires (personnel externe temporaire)	15'500												
40-49 Charges d'exploitation													
(besoins médicaux, alimentation, entretien													
administration, outillages ateliers, boutiques													
49 frais culturels)	2'591'500	215'958	215'958	215'958	215'958	215'958	215'958	215'958	215'958	215'958	215'958	215'958	
Assurances	70'000												
44 Matériels non activés	91'000	7'583	7'583	7'583	7'583	7'583	7'583	7'583	7'583	7'583	7'583	7'583	
TOTAL DECAISEMENTS	13'489'000	1'167'417	1'097'417	1'097'417	1'097'417	1'147'417	1'147'417	1'097'417	1'097'417	1'147'417	1'147'417	1'147'417	
SITUATION NETTE DES LIQUIDITES													
EN FIN DE PERIODE	-1'582'500	-34'542	2'620'917	1'866'375	1'721'833	2'657'292	1'843'750	1'629'208	864'667	100'125	-714'417	-1'592'500	

ANNEXE II/2

ONDATION AGILES-VERTES
 OUR PERFORMES MENTALEMENT HANDICAPÉES
 233 BERNE-GENÈVE

PLAN DE TRÉSORERIE 2002

Gr. cptes	BUDGET 2002 TRÉSORERIE CHF	PLANIFICATION MENSUELLE 2002													
		Janvier CHF	Février CHF	Mars CHF	Avril CHF	Mai CHF	Juin CHF	Juillet CHF	Août CHF	Septembre CHF	Octobre CHF	Novembre CHF	Décembre CHF		
11	600'000	-	10'000	270'000	30'000	30'000	80'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
11															
11															
TOTAL	600'000	-	10'000	270'000	30'000	30'000	80'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000

2. INVESTISSEMENTS

Equipements, matériel, véhicules, mobilier
 Réaménagement du village
 Autres immobilisations

Gr. cptes	BUDGET 2002 TRÉSORERIE CHF	PLANIFICATION MENSUELLE 2002											
		Janvier CHF	Février CHF	Mars CHF	Avril CHF	Mai CHF	Juin CHF	Juillet CHF	Août CHF	Septembre CHF	Octobre CHF	Novembre CHF	Décembre CHF
	800'000	800'000	-34'542	2'610'917	1'606'375	1'411'833	2'317'292	1'423'750	1'179'208	384'667	-409'875	-1'254'417	-1'348'958
	11'096'500	332'875	3'752'875	382'875	932'875	333'875	932'875	932'875	332'875	332'875	332'875	1'082'875	333'875
	13'468'000	1'167'417	1'097'417	1'097'417	1'097'417	1'147'417	1'147'417	1'097'417	1'097'417	1'097'417	1'147'417	1'147'417	1'147'417
	600'000	-	10'000	270'000	30'000	30'000	80'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
	14'088'000	1'167'417	1'107'417	1'367'417	1'127'417	1'127'417	1'227'417	1'177'417	1'127'417	1'127'417	1'177'417	1'177'417	1'177'417
	-2'192'500	-34'542	2'610'917	1'606'375	1'411'833	2'317'292	1'423'750	1'179'208	384'667	-409'875	-1'254'417	-1'348'958	-2'192'500

**3. LIQUIDITES GLOBALES
 EXPLOITATION ET INVESTISSEMENTS**

LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE
 TOTAL ENCAISSEMENTS EXPLOITATION
 TOTAL DECAISEMENTS :

EXPLOITATION
 INVESTISSEMENTS

LIQUIDITES NETTES EN FIN PERIODE

ANNEXE III/3

FONDATION AIGLES-VERTES
 FOUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPÉES
 1233 BERNEX-GENÈVE

PLAN DE TRÉSORERIE 2002

Gr. cptes	BUDGET 2002 TRÉSORERIE CHF	PLANIFICATION MENSUELLE 2002											
		Janvier CHF	Février CHF	Mars CHF	Avril CHF	Mai CHF	Jun CHF	Juillet CHF	Août CHF	Septembre CHF	Octobre CHF	Novembre CHF	Décembre CHF
4. LIQUIDITES LIÉES AUX FONDS ATTRIBUÉS (HORS EXPLOITATION)	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'062'000	5'062'000	5'062'000	5'091'000	5'091'000	5'091'000	5'191'000	5'191'000	5'191'000
LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE	5'000'000												
ENCAISSEMENTS/DECAISSEMENTS	-42'000												
Charges et produits immeubles													-21'000
Dons Fonds de réaménagement	300'000		50'000										100'000
Produits sur titres Fonds de réaménagement.	12'000		12'000										
Produits sur titres Fonds Sylvia Kim													
TOTAL ENCAISSEMENTS/DECAISSEM.	270'000	-	62'000	-	-	29'000	-	-	100'000	-	-	-	79'000
SITUATION NETTE DES LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	5'270'000	5'000'000	5'000'000	5'062'000	5'062'000	5'091'000	5'091'000	5'091'000	5'191'000	5'191'000	5'191'000	5'191'000	5'270'000

ANNEXE III

FONDATION AIGUES-VERTES
 POUR PERSONNES MENTALEMENT HANDICAPEES
 1233 BERNEX-GENEVE

FONDS ATTRIBUES

(selon comptes au 31 décembre 2000)

	<u>CHF</u>
a) Fonds sociaux	
Fonds Sylvia Kim	300'188,00
Fonds solidarité villageoise	189'025,00
Fonds Amis Tourmaline	35'488,00
	<u>524'701,00</u>
b) Fonds pour activités récréatives	
Fonds Dons de Noël	17'355,00
Fonds Fête du Village	10'000,00
Fonds Les Feuilletts Aigues-Vertes	4'983,00
Fonds Vacances	9'658,00
Fonds Piscine	13'880,00
Fonds Théâtre	6'070,00
	<u>61'946,00</u>
c) Fonds de réserves pour équipement	
Fonds informatique	18'850,00
Fonds véhicules	0,00
	<u>18'850,00</u>
d) Fonds de réaménagement immobilier	
Fonds de réaménagement du Village	6'603'243,00
Fonds centre thérapeutique	300'000,00
	<u>6'903'243,00</u>
Fonds attribués, Total	<u><u>7'508'740,00</u></u>
Avoirs gérés séparément à l'actif du bilan	
Fonds Sylvia Kim	288'637,00
Fonds réaménagement du Village	5'050'028,00
	<u>5'338'665,00</u>
Fonds compris dans la liquidité générale de la Fondation (par différence)	<u><u>2'170'075,00</u></u>